

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 13 décembre 2010 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 7 décembre 2010 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Rabatel secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Guillaume, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenauer, M. Tête, M. Philip, Mme Pierron, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flacconnèche, Mme Rivoire, Mme Frih, M. Héral, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Lebuhotel, Mme Gleize, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet.

Absents excusés : M. Lévèque, Mme Roure, M. Turcas, M. Nardone, M. Vesco, Mme Perrin-Gilbert, M. Hamelin.

Dépôts de pouvoirs : Mme Gay, M. Philip, Mme de Lavernée, Mme Faurie Gauthier, Mme Brichet, M. Havard ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Lévèque, Mme Roure, M. Turcas, M. Vesco, Mme Perrin-Gilbert, M. Hamelin.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Balas, M. Brumm, M. Collomb, Mme Condemine, M. Coulon, Mme Deharo, Mme Frih, Mme Hajri, Mme Guillaume, Mme Haguenauer, M. Képénékian, M. Maleski, Mme Psaltopoulos, Mme Reynaud ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Berra, M. Braillard, Mme Vallaud-Belkacem, M. Arrue, M. Flacconnèche, Mme Gleize, M. Rudigoz, Mme Gelas, M. Philip, M. Coulon, Mme Pesson, M. Lebuhotel, M. Daclin, M. Huguet.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 6 décembre 2010.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je dois vous rendre compte du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

En raison du volume important du document, celui-ci était consultable à la direction des assemblées ainsi que sur le site Internet du Grand Lyon. Vous avez donc tous pu en prendre connaissance.

Avez-vous des observations ?

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous disposons avec ce rapport, d'un outil très complet et très utile pour suivre les évolutions en matière d'eau potable et d'assainissement sur le Grand Lyon et donc Lyon. Le Groupe GAEC relèvera seulement quelques points.

D'abord sur les tarifs :

L'évolution du prix du m³ pour l'utilisateur, pour ce qui est de la part eau potable, est sensiblement au niveau de l'inflation. Il se confirme que le nouveau mode de calcul du coefficient K de réajustement semestriel (en vigueur depuis 2008) est effectivement plus proche de l'évolution du taux d'inflation que l'ancien, donc plus intéressant pour l'utilisateur.

Mais nous maintenons que la part fixe de l'abonnement dans la facture reste très élevée. Rappelons que la loi sur l'eau fixait une limite à 30 % pour la part fixe de la facture. Or, nous y arrivons : ainsi, si on regarde la part de l'abonnement dans les recettes provenant de l'utilisateur, on constate que cette part continue d'augmenter, année après année, passant d'un peu moins de 22 % il y a 5 ans, à près de 29 % en 2009. Cela signifie qu'à l'occasion de la prochaine renégociation partielle, le calcul de la part abonnement devra être mis à l'ordre du jour.

Autre point qu'il sera intéressant de rediscuter, c'est la suppression de la dégressivité du coefficient sur lequel est basée l'évolution de l'abonnement, dégressivité en fonction du volume, qui n'incite pas les gros utilisateurs à restreindre les volumes consommés.

Pour terminer sur la tarification, cette année à nouveau, il se confirme que les difficultés croissantes de nombre de familles se font sentir au niveau du nombre de dossiers traités au Fonds de Solidarité Départemental. Ainsi, ce nombre de dossiers qui avait déjà augmenté de 10 % l'an dernier, augmente encore de 15 % cette année, ce qui doit vraiment nous alerter. Il nous semble que la situation sociale actuelle replace avec plus d'acuité encore la question d'une tarification sociale de l'eau, telle qu'elle a pu être mise en place dans un certain nombre de villes.

Sur le volet « développement durable » :

Le rendement (c'est-à-dire le rapport eau distribuée sur eau produite) qui était parvenu à 88 % ces deux dernières années a reculé de 1 %. L'effort déjà accompli en termes de recherche des fuites d'une part, en renouvellement des pratiques des services propreté d'autre part, doit donc être poursuivi sans relâche.

Quant aux habitudes de consommation des ménages, on vérifie que les pratiques sont de plus en plus économes. Ainsi en 2005, la consommation domestique était encore de plus de 52 m³ par an et par habitant ; elle a décliné chaque année, pour tomber en 2009 à 44 m³ par an et par habitant sur le réseau Veolia, soit une diminution de plus de 15 % en 5 ans ! C'est un bon point dont il faut féliciter les habitants et toute l'action politique de sensibilisation autour de la problématique de l'eau précieuse.

Sur l'assainissement :

Il nous semble intéressant de constater des indices de diminution des pollutions à la source. Par exemple, concernant les installations industrielles ou artisanales, sur 120 autorisations de rejets industriels déposées dans l'année, près d'une centaine relève désormais de constats de non-rejet dans les faits, ou d'arrêtés simples liés à un impact faible en termes d'assainissement. Cela correspond à une généralisation progressive des process en circuits fermés, ou à des traitements internes dans les entreprises avant rejet des eaux. Le fait que la redevance pour les effluents non domestiques soit fonction d'un coefficient de pollution est évidemment incitatif et tout cela est positif.

Côté incitatif, la suppression programmée de la dégressivité des tarifs en fonction du volume rejeté devrait permettre d'aller aussi dans le bon sens.

Pour conclure sur un plan plus général concernant la distribution de l'eau sur le Grand Lyon et Lyon, à terme le Groupe GAEC reste plutôt convaincu que l'hypothèse de la régie directe, non seulement pour l'assainissement où elle a fait ses preuves depuis des années, mais aussi pour la production et la distribution de l'eau, devrait être privilégiée.

De nombreuses villes et agglomérations ont déjà engagé ces dernières années des processus de retour à la régie directe. Le Groupe GAEC en parle depuis plus de 10 ans. C'est un débat qu'il nous faudra reprendre quand s'approchera la fin du traité d'affermage, c'est-à-dire vers la fin de notre mandat.

Je vous remercie.

Mme PIERRON Sylvie, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, chers Collègues, d'un côté nous avons 34.000 personnes qui meurent chaque jour du manque d'eau potable, et j'ai une pensée particulière pour le peuple haïtien qui bénéficie moins de notre attention un an après la catastrophe, et de l'autre, nous avons une consommation de 150 litres d'eau minérale par an et par français, quand l'eau en bouteille vaut 100 fois plus cher que l'eau du robinet !

D'un côté une bataille de l'eau aux enjeux planétaires, où les collectivités locales doivent jouer un rôle, et de l'autre le mépris et la plainte envers cette eau potable, propre, saine, profuse pour laquelle nous n'avons qu'un robinet à tourner.

Pour beaucoup de français, malgré l'augmentation des factures d'eau en 20 ans, cela ne représente en moyenne que 0,8 % de leur revenu, autant dire rien au regard des charges de loyer et d'énergie. Mais pour les 2 millions de privés d'emplois et les 2 millions de salariés précaires, les factures d'eau représentent 10 à 15 % de leurs revenus.

C'est du fait de ces disparités dans les pays riches, où le prix de l'eau en France peut aller du simple au quadruple, suivant notamment qu'elle est gérée en régie ou affermée à des sociétés qui prélèvent de confortables marges, et du fait que 9 pays au monde utilisent 60 % de la ressource, que de

nombreuses voix s'élèvent pour que l'eau soit déclarée « Bien commun de l'humanité » et gérée comme telle.

La moitié des gestionnaires de l'eau en France sont des régies publiques et de plus en plus de collectivités locales remettent en débat l'affermage de l'eau potable, non seulement parce que ce sont les deniers publics qui ont fourni l'infrastructure, non seulement parce que les factures sont moins lourdes quand il n'y a pas d'entreprise qui prend sa marge -et celle de ses actionnaires pour les plus grands groupes- mais aussi parce que, de plus en plus, le fait même de faire du profit en vendant l'eau apparaît comme un non-sens, aussi contraire à l'éthique que de vendre du sang ou breveter du vivant.

Parce que chaque année le Rapport sur les Inégalités dans le monde montre que là où le service public recule, les inégalités croissent, parce que la raison d'être du service public est de fournir un égal accès à tous aux droits fondamentaux, j'espère que notre Communauté prépare pour 2016 la reprise de l'eau potable en gestion directe, dans l'intérêt des Lyonnais et Grands Lyonnais qui avant d'être des clients sont des citoyens, attentifs aux ressources et à leur partage.

Nous affirmerons ainsi, concrètement, que l'eau n'est pas une marchandise.

Je vous remercie.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je tiens pour ma part à revenir sur un événement passé relativement inaperçu cet été. Il s'agit du vote le 28 juillet par l'Assemblée générale de l'ONU, après plus de quinze années de débat tout de même, d'une résolution déclarant que le droit à une eau potable, propre et de qualité et à des installations sanitaires est un Droit de l'Homme fondamental, c'est-à-dire indispensable à la pleine jouissance du droit à la vie.

La situation climatique, politique et économique n'incite guère à l'optimisme. Car ce droit est menacé par l'utilisation massive des engrais et pesticides, par les pollutions de toute nature, par les gaspillages inconsidérés. Droit que l'accroissement du dérèglement climatique rend plus difficile, tant les phénomènes paradoxaux de sécheresse et d'inondations vont en s'accroissant.

Gravité d'une situation qui a amené un certain nombre de collectivités locales, dont le Grand Lyon, à adhérer au Pacte d'Istanbul pour l'Eau, l'an passé, pacte qui a pour objet de développer des stratégies de gestion de l'eau adaptées aux changements de notre planète.

Le rapport présenté ce soir, fait bien ressortir la diversité des actions de solidarité internationale et la qualité du travail de coopération que mène le Grand Lyon à travers le Fonds de Solidarité et de Développement durable pour l'eau. Ce sont 0,4 % des recettes qui sont consacrées à ces actions comme le recommande la loi dite «Loi Oudin ». Pour notre part nous aimerions que

l'objectif de consacrer 1 % de ces recettes à l'aide internationale soit mis en œuvre et échelonné.

Enfin, nous soumettons deux propositions au débat :

1- qu'à l'occasion de la prochaine renégociation du contrat de gestion de l'eau, nous puissions revenir, comme Paris et plusieurs autres villes françaises, à une gestion publique et démocratique de l'eau.

2- l'ONU estime la moyenne quotidienne indispensable à la vie à 40 litres d'eau par jour et par habitant, il faut donc intégrer ce minimum vital indispensable dans notre réflexion sur les tarifs.

Nous proposons de rendre gratuit ces quarante premiers litres et conjointement de mettre en place un tarif de l'eau progressif, en fonction de la consommation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Donc je considère que vous avez donné acte de cette communication.

Mesdames et Messieurs, en application de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984, l'Assemblée délibérante doit être informée lorsqu'il est mis fin à un détachement sur emploi fonctionnel. C'est pourquoi, je vous informe qu'il a été décidé de mettre fin au détachement de l'actuel Directeur adjoint en charge des Ressources humaines qui rejoindra en conséquence son administration d'origine le premier jour du troisième mois suivant cette communication.

Désignation de représentants dans divers organismes

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : «*qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. »*

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour l'ensemble de ces désignations :

Y-a -t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

Désignation par la Ville de Lyon de ses représentants au Conseil d'Administration de l'EPCC ENBAL

M. LE MAIRE : Par délibération du 12 juillet 2010, vous avez adopté les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle – Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon.

Le titre II de ces statuts fixe les règles de l'organisation Administrative de l'Etablissement et notamment par son article 7, la composition du Conseil d'Administration.

La Ville de Lyon dispose de 9 sièges. Le Maire de Lyon ou son représentant étant membre de droit, il convient de désigner 8 représentants titulaires et 8 suppléants, au sein de notre Assemblée.

La durée de leur mandat est fixée à 3 ans renouvelables et ne peut excéder celle de leur mandat électif.

Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
Nadine Gelas	Jean Yves Sécheresse
Isabelle Gleize	Bruno Lebuhotel
Pascale Bonniel-Chalier	Guylaine Gouzou-Testud
Katherine Legay	Nicole Gay
Anne Sophie Condemine	Sandrine Frih
Yves Fournel	Mychèle Perraud
Blandine Reynaud	Dominique Nachury
François Royer	Nicole Chevassus Masia

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets aux voix la liste des candidatures qui vous sont proposées.

(Adopté.)

Désignation des secrétaires

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, pour le dépouillement des élections qui vont suivre, je vous propose de désigner les trois élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin pour assurer les fonctions de secrétaire de notre assemblée, soit :

Najat Vallaud-Belkacem
Karim Hélal

Fouziya Bouzerda.

Il n'y a pas d'opposition ?

(Adopté.)

Désignation d'un jury de concours pour la construction d'un équipement d'activités socio-éducatives Lyon 8e

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2010/3077 de ce jour, il vous est soumis un projet de construction d'un équipement d'activités socio-éducatives 27-2ç rue Garon-Duret à Lyon 8e.

La maîtrise d'œuvre étant attribuée après mise en concurrence par voie de concours niveau avant-projet sommaires (APS) nous devons constituer un jury et élire les membres du Conseil municipal appelés à siéger pour effectuer le choix des candidats conformément aux dispositions du Code des Marchés publics.

Ce jury est composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants

La répartition des sièges s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Le scrutin est effectué à bulletin secret.

Les listes ci-après ont été déposées :

Liste A - présentée par les groupes de la majorité :

Najat Vallaud-Belkacem, Nicole Gay, Christian Coulon, Pascale Bonniel-Chalier, Marie Françoise Deharo, Louis Lévêque, Gilles Vesco, Mychèle Perraud, Alain Giordano, Jérôme Maleski.

Liste B présentée par les Groupes Ensemble pour Lyon et Centristes et Démocrates pour Lyon :

Christophe Geourjon, Blandine Reynaud, Nora Berra, Michel Havard, Laurence Balas, Patrick Huguët, Jeanne d'Anglejan, Bernadette Bertrix-Veza, Dominique Nachury, Inès de Lavernée.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au scrutin.

Messieurs les Huissiers, faites circuler les urnes.

(Mme Vallaud-Belkacem, M. Héral, Mme Bouzerda procèdent au dépouillement des votes.)

Résultat des votes

1er tour de scrutin

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	71
Bulletins blancs	5
Bulletin nul	0
Nombre de suffrages exprimés	66
Majorité absolue	34

Ont obtenu :

Liste A	52 voix, soit 4 sièges
Liste B	14 voix, soit 1 siège

Les élus ci-après sont désignés pour siéger au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la Construction des locaux associatifs Garon Duret :

Titulaires : Najat VALLAUD-BELKACEM, Nicole GAY, Christian COULON, Pascale BONNIEL-CHALIER, Christophe GEOURJON

Suppléants : Marie Françoise DEHARO, Louis LEVEQUE, Gilles VESCO, Mychèle PERRAUD, Blandine REYNAUD

Questions écrites du 9^e arrondissement relatives :

a) aux clauses d'insertions dans le projet de construction de la Halle d'athlétisme de la Duchère

M. GIORDANO Alain, Maire du 9^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, un projet majeur et d'envergure vient de débiter sur le quartier de la Duchère : la Halle d'athlétisme.

Ce projet est exemplaire sur de nombreux points puisqu'il présente une architecture innovante, une ambition sportive fortement portée au cœur du Grand Projet de Ville et une construction durable, comme en témoignera la toiture photovoltaïque.

A la Duchère, tournée vers un quartier durable, il apparaît nécessaire d'intégrer l'ensemble des composantes du développement durable et en particulier, l'emploi. Dans le cadre de la construction de la Halle d'athlétisme, nous avons déjà, avec la Commission d'Appel d'Offres, intégré dans la notation des marchés publics des critères d'attribution relatifs à l'insertion : c'est une

démarche innovante. De plus -et c'est l'objet de ma question- il a été prévu d'intégrer des clauses d'insertion, que connaît bien Anne-Sophie Condemine, pour favoriser le retour à l'emploi de publics prioritaires, je pense en particulier aux jeunes Duchérois.

Monsieur le Maire, pourriez-vous m'indiquer la forme que prendront ces clauses, les moyens mis en œuvre pour veiller à leur respect et le nombre d'emplois estimés que ces clauses concerneront ?

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire du 9^e, le chantier de la Halle d'athlétisme est effectivement un chantier majeur de ce mandat au cœur du Grand Projet de Ville de la Duchère et a fait l'objet d'une attention particulière dans le choix des prestataires.

Ainsi, le dispositif utilisé pour introduire des clauses sociales dans cette opération, comme vous l'avez dit, est innovant.

En effet, nous avons tout d'abord, comme nous le faisons sur d'autres marchés publics de travaux de la Ville de Lyon, introduit dans les différents lots, une clause d'exécution sociale qui prévoit pour chaque entreprise un volume d'heures d'insertion à réaliser.

Nous avons été un peu plus loin sur cette opération en demandant aux entreprises soumissionnaires de nous indiquer la façon dont elles allaient réaliser la prestation d'insertion et nous avons apprécié la qualité de cette proposition lors de l'analyse des offres d'une CAO par le biais de la valeur technique. Vous étiez d'ailleurs présent, Monsieur le Maire, lors de cette Commission d'Appel d'Offres.

Les critères d'appréciation ont porté sur la qualité du tutorat et de l'encadrement technique des salariés à l'insertion, sur l'accompagnement socioprofessionnel mis en œuvre par les entreprises elles-mêmes ou ayant recours à un organisme extérieur ainsi que sur les dispositifs de formation professionnelle proposée par les entreprises aux salariés en insertion.

Alors ce dispositif est innovant car il met l'accent autant sur la quantité que la qualité de l'insertion et il faut bien noter que tout cela ne serait pas possible, Monsieur le Maire, sans la mobilisation et l'engagement des entreprises. Vous avez d'ailleurs vu la façon dont ils ont répondu à la somme des questions qui leur étaient posées.

En appréciant l'offre des entreprises sur la qualité de l'insertion, nous valorisons la responsabilité sociale car vous l'avez compris, c'est notamment la qualité de l'insertion professionnelle qui permet de garantir une insertion durable au sein des entreprises.

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la politique d'achat et de commande publique socialement responsable développée par la Ville de Lyon parce que c'est un levier pertinent pour mettre en œuvre les politiques de l'emploi et de l'insertion. Ainsi, je peux vous annoncer que de 2007 à 2010, ce

sont 150 000 heures de travail qui ont été réalisées et qui ont concernées 1 200 demandeurs d'emploi.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, laissez-moi tout d'abord saluer l'engagement de la Ville de Lyon dans cette opération et plus particulièrement, dans son approche volontariste (on a déjà dit « innovant » mais je dirais aussi « volontariste ») en matière de clauses sociales.

Dans le cadre de l'opération de la Halle d'athlétisme, telle que vient de la décrire Nicole Gay, ce dispositif a permis de dégager plus de 85 mois de travail pour des personnes en parcours d'insertion, soit près de 13 000 heures de travail.

Aussi, aujourd'hui, 17 personnes sont recrutées par trois structures d'insertion : Girolle, Reed et la Régie de quartier de la Duchère et mises en situation de travail sur ce chantier. Certaines d'entre elles sont intégrées directement dans les équipes des entreprises attributaires, d'autres sont encadrées sur des lots spécifiques de chantier par la structure d'insertion qui les emploie. Elles occupent des postes d'aide maçon, de gardiennage ou encore d'entretien et de nettoyage.

Afin que ces emplois profitent aux habitants de la Duchère, l'antenne de proximité de la Maison de l'emploi et la Mission locale de Lyon, en partenariat avec Pôle Emploi, ont travaillé ensemble pour identifier, au cœur du quartier, les publics qui souhaitaient travailler sur cette opération.

En tant qu'Adjointe déléguée à l'emploi, je tiens à souligner toute la pertinence du dispositif des clauses d'insertion, tel qu'il a été conçu pour ce projet de la Halle d'athlétisme.

Ce sont donc de véritables parcours d'insertion, à travers un accompagnement professionnel, social et une qualification qui sont proposés et qui visent à garantir aux personnes une insertion durable dans l'emploi.

La cohérence de ce dispositif est confiée à la Maison de l'emploi et de la formation qui assure, pour la Ville de Lyon mais également pour l'ensemble des donneurs d'ordre publics ou privés sur le bassin d'emploi de Lyon, une assistance pour mettre en œuvre des clauses d'insertion et promouvoir une réelle politique d'achat responsable tournée vers l'emploi pour tous.

Cette assistance s'appuie sur plusieurs axes de travail :

- accompagner les services opérationnels de donneurs d'ordre pour intégrer des clauses dans leurs projets ;
- assister les entreprises attributaires dans l'exécution de ces clauses et les aider à repérer les différentes structures sur lesquelles elles peuvent s'appuyer ;
- identifier et proposer les personnes en lien avec les différents partenaires de l'emploi qui souhaiteraient travailler sur les postes proposés ;

- assurer un suivi du volet insertion de l'opération en alertant la Ville de Lyon sur les dysfonctionnements éventuels et réaliser un bilan.

En 2011, la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, dans le cadre de ce nouveau plan d'action, va renforcer cette mission d'assistance notamment grâce aux 45 000 euros qui lui seront accordés par la Ville de Lyon à cet effet et qui vous seront proposés au vote du Budget Primitif 2011.

Je vous remercie.

b) au projet de voirie des Deux-Joannès

M. GIORDANO Alain, Maire du 9^e arrondissement : Permettez-moi d'abord de remercier Nicole Gay et Anne-Sophie Condemine pour ces réponses qui me satisfont parfaitement et satisferont particulièrement les Duchérois.

Monsieur le Maire, chers Collègues, la mutation urbaine de Vaise, initiée dans les années 1990, vous en savez quelque chose, Monsieur le Maire, s'est accompagnée d'une véritable évolution sur le plan des déplacements.

La nécessité d'un axe Nord Sud, dit des Deux Joannès, s'est progressivement imposée, permettant de relier la rue Joannès Carret dans le quartier de l'Industrie à la rue Joannès Masset à Gorge-de-Loup.

Dans le cas des rives de Saône, il sera indispensable de réduire les flux de circulation sur le quai du Commerce et le quai Paul Sédallian. Avec l'ambitieux projet des Deux Joannès, le 9^e bénéficiera d'un axe structurant Nord Sud qui permettra de pacifier et de fluidifier la circulation tout en répondant à cette préoccupation de libérer les quais de Saône. Depuis le mandat, cet axe des Deux Joannès a rencontré trois évolutions : tout d'abord, la création d'une nouvelle voirie sur l'îlot Cordier entre la rue du Souvenir et la rue Marietton, puis la rénovation complète de la rue du 24 Mars 1852, et enfin la rénovation d'une partie de la rue Joannès Carret.

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous indiquer les perspectives d'avancement de l'axe des Deux Joannès dans les années à venir ?

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, vous avez effectivement tout à fait raison de souligner l'importance de cette voie des Deux Joannès pour le 9^e arrondissement avec ses deux objectifs très prioritaires : d'une part, obtenir une meilleure irrigation du centre de Vaise et d'autre part, de soulager progressivement la circulation des quais de Saône.

De plus vont également s'inscrire dans ce mandat la réalisation du projet du pont Schumann et le projet des rives de Saône. Donc, tout ceci est cohérent et représente un grand ensemble qui va encore transformer davantage le centre de Vaise dans un sens très favorable, autant pour les riverains que pour ceux qui sont amenés à circuler dans ce secteur de la Ville, d'une façon plus appropriée, avec moins de gêne pour les uns et pour les autres.

Comme vous le savez, bien sûr, une partie de cet axe a déjà été faite puisque la rue Joannès Masset a déjà été réalisée dans le premier tronçon, la rue du 24 Mars 1852 a été l'objet de deux séquences déjà réalisées ainsi d'ailleurs que la rue Joannès Carret. Il reste par contre et c'est vrai, plusieurs segments qui vont être faits en majeure partie, bien sûr, dans ce même mandat pour que tout soit achevé en même temps que sera ouvert le pont Schumann et les rives de Saône.

Donc, c'est en particulier l'îlot Monoprix qui fait l'objet de beaucoup d'études et va être réalisé avec des travaux qui commenceront fin 2012, début 2013 et qui permettront une livraison globale de cet îlot en 2014, dans un grand travail d'organisation de cet espace réalisé en concertation avec le Grand Lyon. Il y a aussi des projets sur les autres segments avec soit des réaménagements déjà en étude et programmés pour les toutes prochaines années, soit encore quelques nécessités d'acquisitions foncières engagées par le Grand Lyon et qui permettront donc, vers la fin du mandat, d'avoir ce grand axe de la voie des Deux Joannès réalisé et livré, permettant de dégager les rives de Saône.

Voilà, Monsieur le Maire, ce projet qui est, je crois, attendu avec impatience et qui est en bonne voie.

c) au marché Loucheur et au marché Abbé Pierre

M. GIORDANO Alain, Maire du 9^e arrondissement : Je remercie bien sûr Jean-Louis Touraine pour ses réponses.

Monsieur le Maire, chers Collègues, les marchés du 9^e arrondissement reflètent la vitalité de l'arrondissement, ils traduisent notre volonté de développer la qualité de vie de chacun, près de chez lui. Aux quatre coins de l'arrondissement, ils sont un lieu privilégié pour faire vivre intensément un quartier mais aussi pour permettre aux voisins de se rencontrer dans un cadre convivial et créer des liens avec les quartiers alentours. Ils permettent également de donner un nouvel élan au commerce de proximité et de contribuer à renforcer celui-ci.

Depuis le début du mandat, nous avons mené une action importante sur nos marchés avec l'aide de Marie-Odile Fondeur :

- un marché a été créé place Schonberg, à Saint-Rambert,
- le marché de Balmont, à La Duchère, a été électrifié,
- les marchés de la place de Paris ont vu leur électrification mise aux normes.

Par ailleurs, le marché bio de la place Vanderpol a été renforcé et des marchés ponctuels animent régulièrement la place des Tanneurs.

Au regard de l'évolution urbaine du 9^e, des créations ou des déplacements de marchés s'avèrent nécessaires. Le premier, à Gorge-de-Loup, pour répondre à la demande croissante des riverains et des nombreuses entreprises tertiaires de la rue Berthet. Le second, à La Duchère, doit

déménager du pied de la Tour panoramique pour s'installer sur la place Abbé Pierre.

Monsieur le Maire, pourriez-vous m'indiquer, nous indiquer, le calendrier de création du futur marché de Gorge-de-Loup ainsi que le calendrier de déménagement du marché de La Duchère sur la place Abbé Pierre ?

Mme FONDEUR Marie-Odile, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, concernant la première question sur le calendrier du futur marché de Gorge-de-Loup, il s'agit donc d'un marché de fin d'après-midi et la procédure de création du marché Loucheur est d'ores et déjà lancée, les études d'opportunité auprès de tous les acteurs donc les conseils de quartier, les comités d'intérêt locaux vont être consultés.

Nous avons déjà eu 270 retours de questionnaires habitants : 254 pour et 6 contre. Les questionnaires entreprises vont nous revenir vers le 10 janvier, ce qui permettra de déterminer le meilleur jour de la semaine pour ce marché. Les travaux d'électrification vont être lancés et les organisations professionnelles, conformément au Code des collectivités territoriales, seront consultées pour avis.

L'appel de candidature auprès de l'ensemble des commerçants non sédentaires de la Ville de Lyon démarrera en début d'année 2011. Donc, le projet de délibération de Conseil municipal pourra être présenté lors du Conseil du 11 avril 2011. Si l'ensemble de la procédure est respecté, le lancement du marché sera prévu pour fin avril 2011. Cette création bénéficie d'un accompagnement financier puisque le coût de l'électrification du site est intégré en partie dans le cadre de l'opération urbaine de Vaise, dans la deuxième phase.

Concernant la deuxième question sur le calendrier de déménagement du marché de la Duchère sur la place Abbé Pierre, la livraison de la place Abbé Pierre est prévue pour 2011/2012, des commerces au pied des nouvelles constructions créant une véritable centralité. Les travaux de réalisation respectent le calendrier fixé, en 2010 toutes les études d'opportunité ont été menées, ainsi que toute la consultation auprès des conseils de quartier. Dès 2011, il y aura l'exploitation des sondages, l'appel à candidature auprès de l'ensemble des commerçants non sédentaires de la Ville de Lyon.

Nous pourrions donc envisager le transfert du marché comme prévu en avril/mai 2012, c'est une période très favorable pour l'ouverture d'un marché.